

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

N° d'agrément 2023/02/009/A

AGRÉMENT EN TANT QUE SYSTÈME D'ÉPURATION INDIVIDUELLE

Vu le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, notamment les articles R. 409 à 411, R. 412 à R. 413, modifiés par l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 juillet 2021, R. 414, R. 415, R. 416, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 juillet 2021 et R. 417 ;

Vu l'avis référencé 2023/009 rendu par le Comité d'Experts pour l'assainissement autonome en date du 13 juin 2023 ;

La Directrice générale du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement décide ce qui suit :

Article 1er. L'agrément comme systèmes d'épuration individuelle, des systèmes d'épuration sous l'appellation commerciale « Ecopure compact W2 - 21 à 99 EH » présenté par la société ECOBETON sise Hasseltsesteenweg, 119 à Saint-Trond pour des capacités de 21 à 99 équivalent-habitants est octroyé sous le numéro de référence 2023/02/009/A.

Les systèmes d'épuration individuelle « Ecopure compact W2 - 21 à 99 EH correspondent au principe et à la description repris en annexe du présent arrêté.

Art. 2. Toute modification apportée au système d'épuration agréé par le fabricant doit être portée à la connaissance du Comité d'experts pour l'assainissement autonome qui juge de l'opportunité d'imposer une nouvelle demande d'agrément.

Art. 3. Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat section administration peut être saisi par requête écrite signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

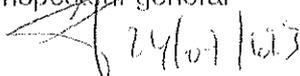
Art. 4. L'agrément est accordé pour cinq ans à dater de la signature de la présente décision.

24 JUL. 2023

Namur, le

Par délégation de
Bénédicte Heindrichs
Directrice générale

Marc VERMAN,
Inspecteur général



24/07/2023

ANNEXE

Principe et description des systèmes d'épuration individuelle sous l'appellation commerciale Ecopure compact W2 – 21 à 99 EH présentés par la société ECOBETON sise Hasseltssesteenweg , 119 à Saint-Trond.

Ecopure compact W2

Capacités : 21 à 99 EH (voir **Tableau 1**)

TYPE : système intensif

PRINCIPE :

Installation en deux cuves dont la seconde est divisée en 2 compartiments : première cuve pour le prétraitement (fosse septique toutes eaux), compartiment 1 de la seconde cuve pour une biomasse fixée sur support mobile (lit tourbillonnaire flottant) aérée et compartiment 2 de la seconde cuve pour le clarificateur secondaire à fond incliné. Écoulement gravitaire.

DESCRIPTIF TECHNIQUE :

Cuve : béton préfabriqué C35/45 CEM I 52,5 LA

Les caractéristiques de dimensionnement et dispositions des accessoires sont reprises dans le **Tableau 1** ci-joint faisant partie intégrante de l'Annexe.

Dispositif de prétraitement :

Première cuve.

Entrée par tuyau coudé et sortie par coude plongeant de Ø 160 mm.

Ventilation de Ø 110 mm.

Dispositif de traitement :

Lit tourbillonnaire flottant, support PICOBELLS de surface spécifique 450 m²/m³ ;

Entrée : par tuyau coudé plongeant jusqu'à proximité du fond du compartiment, Ø 160 mm, terminé par un tuyau et un bouchon rainuré et sortie par orifice circulaire Ø 160 mm avec bouchon rainuré, au niveau de la surface. Une grille amovible en matière synthétique couvre le compartiment de traitement et évite tout entraînement par débordement des supports vers la clarification.

Aération séquencée. Aération et reprise des boues sont gérées par la commande électronique Intel-EC (commande d'une vanne solénoïde alimentant l'airlift ≤ 50 EH ou de la pompe de reprise des boues > 50 EH).

Clarificateur :

Compartiment à fond incliné à 45°. Entrée par tuyau coudé Ø 160 mm, plongeant jusqu'à proximité de la paroi inclinée ; sortie par coude plongeant de Ø 160 mm.

Gestion des boues :

Jusqu'à 50 EH : Extraction des boues secondaires du clarificateur secondaire vers le prétraitement par airlift Ø 40 mm à un débit nominal de 1,2 m³/h.

De 51 à 99 EH : Extraction des boues secondaires du clarificateur secondaire vers le prétraitement par pompe immergée LEADER Ecovert 510 ou équivalente à un débit nominal de 7,8 m³/h.

Stockage des boues primaires + secondaires dans le prétraitement.

Hauteur maximale de stockage des boues : voir **Tableau 1**.

Détection des dysfonctionnements :

Le surpresseur est équipé d'une LED indiquant un mauvais fonctionnement.

La commande électronique Intel-EC, intégrée au coffret de commande, détecte et enregistre les dysfonctionnements (lampes-témoins rouge et verte). Les temps de fonctionnement des différents organes électromécaniques et les événements d'exploitation y sont également consignés.

Elle est consultable via un écran digital.

Accessibilité :

Le système est équipé d'une trappe d'accès de dimension 70 cm x 70 cm sur chaque cuve.

Dispositif d'échantillonnage :

Un système de prise d'échantillon, pompe manuelle montée dans le clarificateur et dotée d'un tuyau flexible, permet de prélever un échantillon dans le clarificateur secondaire, à partir du regard de visite, 30 cm sous le niveau d'eau.

Information à l'intention de l'exploitant :

Le produit est accompagné, selon la capacité, des documents suivants :

ECOPURE Compact W2 - système d'épuration individuelle à lit tourbillonnaire flottant - BROCHURE ACQUÉREURS 21-50 EH (aussi applicable pour <21 EH) - Mars 2023 – version 3 – 2023 – 74 pages + annexes A à F

ou

ECOPURE Compact W2 - système d'épuration individuelle à lit tourbillonnaire flottant - BROCHURE ACQUÉREURS 51-99 EH - Mars 2023 – 71 pages + annexes A à F comprenant un Guide de mise en œuvre de l'installation et un Guide d'exploitation.

Tableau 1 : Caractéristiques de dimensionnement

		Capacités		21-25	26-30	31-35	36-40	41-45	46-50
Dispositif de prétraitement									
volume	m ³	9,09	13,34	17,42					
surface	m ²	5,1	8,6	8,8					
hauteur d'eau	m	1,78	1,55	2					
entrée (coude plongeant) 30 cm sous le niveau de l'eau	mm	160							
sortie (coude plongeant) 45 cm sous le niveau de l'eau	mm	160							
ventilation	mm	110							
regard de visite	cm	70 x 70							
Hauteur maximale de stockage des boues	m	1,18	0,95	1,40					
Dispositif de traitement									
Volume	m ³	3,49	4,31	6,43					
Hauteur d'eau	m	1,41	1,74	1,53					
support PICOBELLS surface spécifique 450 m ² /m ³	m ³	1,15	1,30	1,35	1,70	1,90			
surface totale de support	m ²	518	585	608	765	855			
entrée (coude plongeant) jusqu'à 30 à 40 cm du fond	mm	160							
sortie au niveau de la surface	mm	160							
aération									
diffuseurs		2 x OXYFLEX 650	2 x OXYFLEX 1100	2 x OXYFLEX 1100					
surpresseur		2 x SECOH-JDK120	2 x SECOH-JDK150	2 x SECOH-JDK200	2 x SECOH-EL250				
séquence		45 min ON/15 min OFF	45 min ON/20 min OFF	45 min ON/20 min OFF	40 min ON/20 min OFF	40 min ON/20 min OFF			
Clarificateur									
volume total du compartiment	m ³	3,44	4,26	6,35					
volume utile à la décantation (estimation.)	m ³	2,06	2,88	2,94					
surface	m ²	2,48	4,20	4,20					
fond		45°							
entrée (coude plongeant) 60 à 70 cm sous la surface	mm	160							
sortie (coude plongeant) 35 cm sous la surface	mm	160							
reprise des boues par airlift		diam 40 mm débit nominal 45 sec/h	1,2 m ³ /h	diam 40 mm débit nominal 1 min/h	1,2 m ³ /h	nominal	1,2		m ³ /h
regard de visite	cm	70 x 70							

Tableau 1 : Caractéristiques de dimensionnement (suite)

		Capacités :									
		51-55	56-60	61-65	66-70	71-75	76-80	81-85	86-90	91-95	96-99
Dispositif de prétraitement											
volume	m ³	17,42									
surface	m ²	8,76									
hauteur d'eau	m	2									
entrée (coude plongeant) 30 cm sous le niveau de l'eau	mm	160									
sortie (coude plongeant) 45 cm sous le niveau de l'eau	mm	160									
ventilation	mm	110									
regard de visite	cm	70 x 70									
Hauteur maximale de stockage des boues	m	1,40									
Dispositif de traitement											
Volume	m ³	6,43			8,42						
Hauteur d'eau	m	1,53			1,98						
support PICOBELLS surface spécifique 450 m ² /m ³	m ³	1,9	2,0	2,2	2,35	2,5	2,7	2,85	3,0	3,2	3,3
surface totale de support	m ²	855	900	990	1057,5	1125	1215	1282,5	1350	1440	1485
entrée (coude plongeant) jusqu'à 30 à 40 cm du fond	mm	160									
sortie au niveau de la surface	mm	160									
aération											
diffuseurs		4 x OXYFLEX 1100									
surpresseur		BECKER SV 8.190/2-01									
séquence		30 min ON/30 min OFF	35 min ON/25 min OFF	40 min ON/20 min OFF	45 min ON/15 min OFF						
Clarificateur											
volume total du compartiment	m ³	6,35			8,34						
volume utile à la décantation (estimation.)	m ³	2,94			4,80						
surface	m ²	4,20			4,25						
fond		45°									
entrée (coude plongeant) 60 à 70 cm sous la surface	mm	160									
sortie (coude plongeant) 35 cm sous la surface	mm	160									

reprise des boues par pompe immergée	débit nominal 1 min - 6 x/jour	7,8 m ³ /h	débit 1 min - 8 x/jour	nominal	7,8	m ³ /h	débit nominal 7,8 m ³ /h 1 min - 10 x/jour
regard de visite	70 x 70						
	cm						

Vu pour être annexé à la décision portant agrément des systèmes sous l'appellation commerciale « Ecopure compact W2 – 21 à 99 EH » présenté par la société ECOBETON sise Hasseltsesteenweg , 119 à Saint-Trond.

Namur, le **24 JUIL. 2023**

Par délégation de

Bénédicte Heindrichs
Directrice générale

~~Marc HERMAN,~~
Inspecteur général

24/7/23